

# **AVIS PUBLIC**

## PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0058-01

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 avril 2019, le règlement suivant :

#### • RÈGLEMENT CA28 0058-01

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE

#### VISITE ET D'INSPECTION

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

### DONNÉ à Montréal,

Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, ce dixième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf

La secrétaire d'arrondissement substitut Edwige Noza